

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-4-4

Séance du lundi 30 juin 2025

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.366-1,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-4-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU les conventions de Pacte Territorial Rénov' Habitat 67 et Pacte Territorial Rénov' Habitat 68 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat, l'Anah et les collectivités cosignataires pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat
- VU la convention de délégation de compétence, prise en application de l'article L. 301-5-2 du Code de la Construction et de l'Habitation conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat et signée le 1^{er} août 2024,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et signée le 1^{er} août 2024
- VU le Plan Départemental de l'Habitat du Bas-Rhin
- VU le Plan Départemental de l'Habitat du Haut-Rhin
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Haut-Rhin
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 4^{ème} Commission de la Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide du principe du soutien, pour l'année 2025, de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin au titre de leur accompagnement de la politique de l'habitat menée par la Collectivité, de leur implication volontaire pour assurer la promotion de ses dispositifs et actions publiques sur le territoire alsacien ;
- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin, pour l'exercice 2025, une aide financière d'un montant total de 284 680 € répartie comme suit :
 - une subvention de fonctionnement de 184 680 € pour ses activités liées à la mise en œuvre en 2025 de ses missions d'intérêt général d'information sur le logement pour l'exercice budgétaire de l'année 2025 ;
 - une subvention de fonctionnement de 40 000 € spécifiquement pour l'accompagnement de 70 projets de rénovation énergétique en copropriété en 2025 ;
 - une subvention de fonctionnement de 60 000 € pour le financement d'un poste pour l'information-conseil aux ménages dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' ;
- Attribue à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin, pour l'exercice 2025, une aide financière d'un montant total de 198 250 € répartie comme suit :
 - une subvention de fonctionnement de 128 250 € au titre de son fonctionnement général afin de lui permettre de réaliser en 2025 ses missions d'intérêt général d'information sur le logement ;
 - une subvention de fonctionnement de 10 000 € spécifiquement pour la poursuite de l'accompagnement de 4 copropriétés fragiles et dégradées à Haguenau, Bischwiller et Wittisheim en 2025 ;
 - une subvention de fonctionnement de 60 000 € pour le financement d'un poste pour l'information-conseil aux ménages dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' ;
- Approuve les deux conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Bas-Rhin et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin, jointes en annexe à la présente délibération, lesquelles détaillent notamment les modalités de versement des subventions de fonctionnement précitées ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, sous réserve du vote de la DM1 :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P044	P044O001	P044E01	T100	3704 - 65-65748-552	184 680 €
P044	P044O001	P044E01	T100	3704-65-65748-552	128 250 €
P044	P044O003	P044E01	T102	3704 – 65-65748-552	50 000 €
P044	P044O001T100	P044E01	T100	3704 – 65-65748-552	120 000 €
TOTAL					482 930 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Etienne WOLF, Président de l'ADIL 67

Pierre BIHL, Président de l'ADIL 68

Alain COUCHOT, actionnaire minoritaire d'une société de conseil en exercice coordonné en santé